



Avis public

Aux personnes intéressées par le projet de règlement 2024-189 modifiant le règlement 217 relatif aux divers permis et certificats.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 13 mai 2024, le conseil a adopté le projet de règlement suivant :

a) Le projet de règlement numéro 2024-189 modifiant le règlement 217 relatif aux divers permis et certificats.

Ce règlement a pour objet:

- D'ajouter les frais exigibles pour l'étude d'une demande de démolition d'un bâtiment patrimonial.

2. Le projet de règlement numéro 2024-189 peut être consulté de 8 heures à midi et de 13 heures à 16 heures trente du lundi au jeudi, ainsi que le vendredi de 8 heures à midi au bureau municipal situé au 53, rue des Pionniers à La Macaza ainsi que sur le site Web de la Municipalité au <https://www.munilamacaza.ca/>.

DONNÉ À LA MACAZA CE 23^E JOUR DE MAI 2024

La directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Katia Morin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Katia Morin, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23^e jour de mai 2024.

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM

Katia Morin